

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Aïd-El-Kébir: au-delà du rite sacrificiel d'Abraham...

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

COMMÉMORÉE deux mois et dix jours après la fête du Ramadan, l'Aïd-El-Kébir ou la Tabaski, encore appelée "Fête du mouton", a été célébrée, hier, au Gabon, comme partout ailleurs à travers le monde, dans un contexte sanitaire marqué par la pandémie de Covid-19. Dès le matin, des fidèles musulmans de la capitale se sont rendus dans les lieux de prière dédiés pour honorer cette importante fête de leur religion qui marque aussi la fin du Hajj. Et ceci dans l'observance des gestes barrières comme l'exige le contexte sanitaire. Et dans un format considérablement réduit. Cette fête, la plus importante du calendrier musulman, découle d'une tradition religieuse marquée par l'immolation d'un animal, un bélier ou un chameau de préférence. Ceci en souvenir du geste plein de dévotion du prophète d'Ibrahim (Abraham dans la tradition judéo-chrétienne) à Dieu, symbolisée par l'intention de sacrifier son fils unique, le prophète Ismaël. Une valeur hautement spirituelle qu'il est important de saisir et de comprendre, comme l'a souligné, hier au cours de son prône circonstanciel à

la mosquée Hassan-II, le grand imam de Libreville, Ismaël Ocen Ossa. "Dans cette commémoration, il ne suffit donc pas uniquement d'immoler et de festoyer ensuite. Mais il s'agit surtout de la magnificence de plusieurs vertus indispensables aux humains, afin qu'ils mènent une vie terrestre pleine de dévotion et qu'ils rendent leur dernier soupir en pleine soumission, et enfin, dans l'au-delà, qu'ils aient un inéluctable séjour paradisiaque", a-t-il mentionné. Dans un message adressé la veille à ses coreligionnaires, l'imam Ismaël, par ailleurs président du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), a pris soin de rappeler aux croyants, en référence au verset 37 du 22e chapitre du Saint Coran intitulé "Le pèlerinage", que pour Allah ce n'est ni la robustesse de l'offrande de l'animal immolé, ni encore moins la qualité et la quantité de sa chair ou le sang versé, mais juste son "aspect caché qu'est la crainte révérencielle d'Allah" qui importe au Créateur. Se référant au prophète de l'Islam (PBSL) l'imam Ocen Ossa a souligné que dans le cadre de l'Aïd-El-Kébir "Les actes

n'ont de valeur que par leur intention". La grande prière d'hier a également donné l'occasion au grand imam d'implorer la grâce d'Allah pour notre pays, pour ses dirigeants mais aussi pour les élèves qui passent actuellement les épreuves du baccalauréat, premier diplôme universitaire.

Notons que le président de la République, Ali Bongo Ondimba, avait invité, la veille sur sa page Facebook, les fidèles musulmans à la prudence. "N'oubliez pas:



Photo: Adjai Ntoutoume

L'imam Ocen Ossa dirigeant la grande prière matinale, hier à Hassan-II avec une capacité réduite de fidèles au regard du contexte sanitaire.

le virus de la Covid-19 est toujours là. C'est pourquoi il est important pour

vous et pour vos proches, en toutes circonstances, de respecter les gestes

barrières et de vous faire vacciner!", pouvait-on y lire.

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES, DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES (National)

Date de lancement : **21 juillet 2021**

Appel d'offres : N° **001/AOO/MESRSTTENFC/CONSTRUCTION/2021**

Nom du projet : Travaux de construction du Lycée du 2ème Arrondissement de Franceville.
Source de financement : Etat gabonais.

1. OBJET
Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Transfert de Technologies, de l'Education Nationale, charge de la Formation Civile lance un appel d'offres pour la réalisation des **Travaux de construction du Lycée du 2ème Arrondissement de Franceville**, dans l'optique de réduire le déficit en salles de classe au sein de ce bassin pédagogique.

2. ALLOTISSEMENT
Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **300 000 FCFA**. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

6. CRITERES D'EVALUATION
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le vendredi 13 Août 2021 à 10 heures, heure locale**, et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.
A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.
Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le vendredi 13 Août 2021 à 11 heures, heure locale**, dans la salle de réunion du Ministère en charge de l'Education Nationale.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Transfert de Technologies, de l'Education Nationale, chargé de la Formation Civile




[Pr Patrick MOUGUIAMA-DAOUDA]

P. Le Directeur Général
P.O. Le Directeur Général Adjoint




Serge Christian BIRON